

[Texte]

LE SYSTÈME TÉLIDON—LA PROGRAMMATION—LES DÉFICIENTS
AUDITIFS CANADIENS

Question n° 1013—**M. Beatty**:

1. Le gouvernement s'est-il engagé à développer le système Télidon destiné au sous-titrage des programmes de télévision à l'intention des Canadiens malentendants, au lieu d'encourager l'utilisation du système élaboré par PBS?

2. Le gouvernement décourage-t-il l'utilisation du système PBS pour le sous-titrage de la programmation à l'intention des malentendants au Canada?

3. Dans combien de temps le système Télidon sera-t-il sur le marché?

4. Que devront payer les Canadiens pour bénéficier du système Télidon et dans quelle mesure les coûts peuvent-ils être comparés à ceux du système PBS?

5. Le système Télidon permettra-t-il aux téléspectateurs canadiens de décoder la programmation codée à partir du système PBS?

6. Quelles mesures précises le gouvernement a-t-il décidé de prendre pour augmenter les programmes à l'intention des malentendants?

7. Quelles sont les projections du gouvernement quant au nombre d'heures-semaine de programmation à l'intention des malentendants pendant les cinq années à venir sur les réseaux canadiens de télévision?

8. Le gouvernement a-t-il l'intention de mettre le système Télidon à la disposition des Canadiens malentendants en utilisant le câble ou par le biais des télédiffuseurs ou en combinant les deux et si les systèmes ne sont pas introduits simultanément, quand chacun le sera-t-il?

9. A-t-on déjà pressenti les télédiffuseurs canadiens au sujet du sous-titrage ou de l'interprétation des programmes pour les malentendants et quelles mesures ont été prises par les télédiffuseurs pour augmenter le nombre de programmes à l'intention de ces personnes?

M. Peter Stollery (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre des Communications): En ce qui concerne le ministère des Communications, la réponse est la suivante: 1. A longue échéance, le gouvernement s'est engagé à mettre au point pour les déficients auditifs, au moyen de Télidon, un système de sous-titrage invisible des émissions de télévision. Quatre grandes raisons le motivent, à savoir:

- a) On croit que les possibilités de Télidon pour les déficients auditifs sont bien supérieures à celles du système de réseau américain PBS, même si ce dernier est déjà en exploitation et que Télidon n'a pas dépassé le stade expérimental.
- b) Un système Télidon complet fournirait aux déficients auditifs une vaste gamme de services interactifs, en plus de sous-titrage invisible, sans qu'il leur soit nécessaire d'acheter un dispositif distinct leur permettant uniquement de capter les émissions de télévision sous-titrées.
- c) Afin d'exploiter à fond un vaste marché international pour Télidon, il serait préférable d'avoir un seul système capable de produire, entre autres, des sous-titres, plutôt que deux systèmes distincts, et donc concurrentiels, qui causeraient une fragmentation inutile de leur marché respectif.
- d) La technique Télidon utilise plus efficacement le spectre électro-magnétique que le système du PBS. Comme cette ressource est limitée, un emploi plus rationnel permet d'en libérer une plus grande partie pour des usages distincts.

Par contre, il est aussi important de préciser et de souligner que le ministère, en collaboration avec le Conseil canadien de coordination de la déficience auditive, l'Office national du film, Radio-Canada et d'autres organismes, travaille activement à la mise au point d'un système provisoire de sous-titrage au moyen de Télidon. De fait, les spécifications d'un tel décodeur ont déjà été ébauchées et présentées lors de la réunion du Comité consultatif sur le système vidéotex canadien

Questions au Feuilleton

(CCVC) tenue le printemps dernier. Un sous-comité spécial du CCVC qui avait reçu le mandat d'examiner la question de la télévision face aux gens atteints de surdité a recommandé, le 27 septembre 1980, que le ministère des Communications détermine le prix et la disponibilité d'un décodeur Télidon de faible capacité muni d'un dispositif optionnel permettant de décoder les sous-titres fournis par le National Captioning Institute aux États-Unis. Le ministère des Communications entend actuellement des démarches auprès de l'industrie afin d'obtenir ces renseignements.

2. Non, le gouvernement ne s'efforce pas de décourager l'utilisation du système du réseau PBS. En fait, je suis d'accord avec la recommandation formulée au CCVC par le sous-comité de sous-titrage selon laquelle aucune mesure susceptible d'entraver l'introduction et l'emploi ordonnés du système ne doit être prise, notamment l'établissement de règlements, de barrières tarifaires et commerciales ou de contraintes applicables à la radiodiffusion, du moins jusqu'à ce qu'un système canadien équivalent soit mis en marché. Néanmoins, le terminal Télidon doit être lancé à peu près à la même période que le système américain et le gouvernement désire en aviser les déficients auditifs du Canada afin qu'ils décident eux-mêmes du dispositif qu'ils achèteront. D'après les renseignements obtenus du fabricant du décodeur du PBS, la mise en marché de ce dispositif pourrait être retardée étant donné que les microplaquettes que doit fournir le fabricant des circuits intégrés, qui a un contrat exclusif de deux ans pour les produire, ne sont pas disponibles. De plus, l'équivalent de fabrication canadienne du décodeur du PBS nécessite une microplaquette supplémentaire permettant d'afficher les symboles français. Cette microplaquette n'a pas encore été conçue, ce qui pourrait retarder encore davantage la mise sur le marché de l'équivalent canadien du décodeur du PBS. Aussi, le fait que les déficients auditifs attendent la mise en marché du terminal Télidon prévue pour l'année prochaine ne devrait présenter aucun inconvénient. De plus, les câblodiffuseurs de certaines localités offrent déjà au moyen du convertisseur ordinaire, la version sous-titrée des émissions américaines. Il existe donc déjà à ces endroits une solution de rechange peu coûteuse au décodeur du PBS.

3. Un «mini» terminal Télidon (semblable au décodeur actuellement offert aux États-Unis et semble-t-il compatible avec celui-ci, mais incapable de fournir toute la gamme des services auxquels Télidon peut donner accès) devrait apparaître sur le marché canadien l'an prochain.

4. On s'attend à ce que le prix du terminal Télidon sera comparable à celui du dispositif des États-Unis, soit environ \$350. Le décodage des émissions américaines sous-titrées, captées en direct serait offert contre surprime. Les frais facturés seront fonction de l'usage et la demande n'a pas encore été appréciée.

5. Oui, mais à titre facultatif moyennant surprime, dans le cas de la réception en direct.

6. Le gouvernement n'a aucun moyen de contrôle direct sur les émissions transmises par les radiodiffuseurs. Toutefois, depuis longtemps il engage, et continuera d'engager, les radiodiffuseurs en général et Radio-Canada en particulier à veiller aux besoins des déficients auditifs. En définitive, le nombre d'heures d'émissions offertes aux déficients auditifs est une question d'ordre économique: à l'heure actuelle, la production